

hommes employés dans chaque siècle au service de la marine. Néanmoins, on peut acquérir la certitude que chacune des flottes préto-riennes ne se recrutait pas exclusivement dans les contrées mariti- mes que Végèce (V, 1) assigne à son parcours; et l'on peut remarquer que, pour celle de Misène, la Sardaigne, l'Égypte, la Syrie ou la Phénicie, la Cilicie, le pays des Besses et la Pannonie figurent au premier rang.

Ce qui serait plus curieux de connaître, c'est le mode même du recrutement. Le système des classes existait-il pour les marins de profession? Y avait-il levée, à la façon du recrutement militaire? La marine impériale était-elle uniquement formée par engagements volontaires? L'histoire ne le dit nulle part; mais le premier système paraît exclus par la longueur du temps de *service*, et le troisième eut été peu assuré, puisque le service de la marine était si peu considéré au temps de l'empire, même pour ceux qui portaient des armes sur les vaisseaux (1). Selon toute apparence donc, le recrutement mari- time s'opérait par levées et l'on choisissait, dans les populations des côtes, les hommes qui, astreints au service militaire, devaient le rem- plir sur les vaisseaux.

FÉLIX ROBIOU.

---

(1) Tac., *Hist.*, I, 87.